

La stabilité financière

L'ESSENTIEL

La stabilité financière est l'une des **missions essentielles des banques centrales** qui a été renforcée après la crise de 2007-2008. En France, depuis 2013, la loi donne à la Banque de France la responsabilité de veiller à la stabilité financière, conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF).

Le système financier englobe un **ensemble d'acteurs** : banques, assurances, système bancaire parallèle (« *shadow banking* »), infrastructures de marché et systèmes de paiement. Le rôle du système financier est d'assurer une distribution des fonds entre les acteurs économiques qui ont une capacité de financement et ceux qui ont des besoins de financement. La stabilité financière vise à maintenir un système financier robuste et qui doit **fonctionner efficacement en toutes circonstances, y compris en situation de crise**.

Le secteur financier fait l'objet d'un encadrement (les économistes disent : une **régulation**) spécifique car il constitue un élément clé du financement de l'économie et donc de la protection de l'épargne, de la croissance et de l'emploi. Les États, les banques centrales et plusieurs institutions européennes et internationales coopèrent et définissent ensemble les règles nécessaires à la stabilité financière dans le monde. Leur action est double :

- au niveau de chaque institution financière (banque, assurance, etc.), la surveillance est dite « **micro-prudentielle** ». Chaque établissement doit respecter des règles de fonctionnement et indicateurs de risques (appelés ratios prudentiels) destinés à **éviter les faillites et à protéger les investisseurs et les déposants**. Si un acteur financier prend des risques, il doit avoir des ressources suffisantes pour y faire face, en termes de capital et de liquidité ;
- au niveau du système financier pris dans son ensemble, on parle de politique « **macro-prudentielle** ». Elle doit permettre d'éviter que les difficultés d'acteurs financiers aient des répercussions importantes sur l'économie réelle (emploi, croissance). **Il s'agit donc de lutter contre le risque « systémique »** lié à la taille des acteurs financiers mais aussi à leurs interdépendances (effets de contagion).

Veiller à la stabilité financière consiste à mener trois types d'actions. Premièrement : identifier et anticiper les **risques**. Deuxièmement : décider de **mesures** et de **réglementations** macroprudentielles spécifiques aux risques identifiés. Troisièmement : assurer la **coordination** nécessaire à l'échelle nationale, européenne et internationale, pour éviter les incohérences et les différences entre réglementations.

QUELQUES CHIFFRES

13,8 %

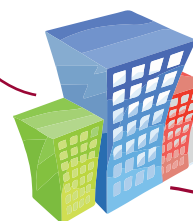
Ratio de solvabilité (fonds propres/risques) des 6 principaux groupes bancaires français fin 2017 (le minimum réglementaire est de 8 %)



100 000

euros

Montant maximal garanti pour les dépôts d'un particulier en cas de faillite bancaire



34 000

milliards de dollars

Mesure, au niveau mondial, du « *shadow banking* » porteur de risques



UN PEU D'HISTOIRE

- **1637** Éclatement de la première **bulle spéculative** connue, celle des tulipes en Hollande.
- **1929** Partie des États-Unis, la crise financière devient une crise économique mondiale.
- **1944** Création du Fonds monétaire international (FMI).
- **1999** Création du G20, qui regroupe 20 pays industrialisés et émergents représentant 85 % du PIB mondial.
- **2007-2008** Crise des prêts *subprime*.
- **2008** Sommet de Washington : le G20 s'accorde sur un plan d'actions exceptionnelles afin d'éviter l'effondrement du système financier et économique.
- **2010** Premiers accords de Bâle III sur la réglementation bancaire ; création du Conseil européen du risque systémique (CERS).
- **2013** Création, en France, du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF).
- **2014** Entrée en vigueur du Mécanisme de surveillance unique (MSU) européen. Puis, en 2016, du Mécanisme de résolution unique (MRU) européen.
- **2017** Finalisation des Accords de Bâle III sur la réglementation bancaire.

COMPRENDRE

Les principaux acteurs de la stabilité financière

Parce que la stabilité financière est désormais un enjeu planétaire, plusieurs institutions, outre le FMI, coopèrent pour l'assurer :

- Le **Conseil de stabilité financière**, créé en 2009 à l'initiative du G20, identifie les vulnérabilités du système financier mondial et édicte des principes pour y remédier ;
- La **Banque des règlements internationaux** (BRI), créée en 1930, regroupe 60 banques centrales dans le monde, dont la Banque de France. Tous les deux mois, les gouverneurs des banques centrales se réunissent à Bâle pour analyser la situation économique et financière mondiale. Ils proposent des orientations prudentielles pour renforcer la stabilité financière ;
- Le **Conseil européen du risque systémique** (CERS), en charge de surveiller le système financier de l'Union européenne et de prévenir et atténuer les risques systémiques. Le CERS est hébergé et présidé par la BCE.

En France, le **Haut Conseil de stabilité financière** (HCSF) est l'autorité macroprudentielle désignée pour exercer la surveillance du système financier dans son ensemble. Il émet des recommandations et dispose de pouvoirs contraignants pour prévenir le risque systémique. C'est une autorité collégiale, présidée par le ministre des Finances, qui regroupe la Banque de France, la direction générale du Trésor (DGT), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité des normes comptables (ANC) et des personnalités qualifiées.

La **Banque de France** participe aux différentes institutions européennes et internationales relatives à la stabilité financière et est co-secrétaire du HCSF.

L'**ACPR**, adossée à la Banque de France, assure le contrôle des banques et assurances et la protection de la clientèle. Dans le cadre de l'**Union bancaire** européenne, elle suit, grâce à une batterie d'indicateurs et de modèles, les risques pouvant avoir des conséquences pour le système financier (voir [La supervision des banques](#)).

LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET VOUS

Les banques (*via* les prêts et les dépôts) et les assurances (*via* la collecte d'épargne en assurance-vie ou la couverture de risque automobile ou habitation) sont des acteurs financiers en lien direct avec les particuliers. Leur robustesse est donc essentielle. En cas de perte de **confiance** des particuliers dans ces institutions, des épisodes de fuite de dépôts ont été observés avec des réactions en chaîne conduisant à des faillites ou des sauvetages publics (exemple de Northern Rock au Royaume-Uni en 2007) avec un coût important pour la société dans son ensemble.

En France, pour éviter de telles situations extrêmes, le HCSF et l'ensemble des autorités qu'il regroupe, notamment la Banque de France et l'ACPR, s'assurent que les acteurs financiers sont suffisamment solides pour anticiper et amortir les chocs économiques et financiers.

De plus, pour éviter les paniques bancaires, les autorités de la plupart des pays, dont la France, ont mis en place des **systèmes de garantie de dépôts**. Si une banque n'était plus en mesure de rembourser les dépôts de ses clients, le Fonds de garantie des dépôts et de résolution français pourrait intervenir pour les indemniser jusqu'à 100 000 euros.

Enfin, la stabilité financière se joue maintenant à l'échelle européenne et même mondiale. Les agréments d'établissements, l'élaboration des normes et les contrôles sont effectués de façon conjointe ou en étroite coopération.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- **La Banque de France et la stabilité financière**, Banque de France
- **Rapport semestriel sur l'évaluation des risques**, Banque de France
- **La Banque centrale européenne et la stabilité financière**, Banque centrale européenne
- **Rapport sur la stabilité financière dans le monde**, Fonds monétaire international
- **Les acteurs de la régulation financière**, Mes questions d'argent
- **La régulation financière**, La finance pour tous
- **Stabilité financière**, Olivier de Bandt, Françoise Drumetz, Christian Pfister, Édition de Boeck (2013)
- **Politique macro prudentielle, stabilité financière et risque systémique** Taryk Bennani, Laurent Clerc, Virginie Coudert, Julien Idier et Marine Dujardin, Édition Pearson (2017)

À voir :

- **Comment se propage une crise financière**, vidéo Citéco